

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	6
Absents	18
Total des votes	44

9. Autres domaines de compétences  
9.1 Autres domaines de compétences des communes et EPCI

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 6 décembre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON M. BOUET, M. BONVOISIN, M. THIY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLE, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN

**TITULAIRES EXCUSES** : M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BARRE, M. CANTELOUP, M. TIMON, Mme DUVAL, Mme CABOT, M. BURET, Mme HAKI, M. VOLLAIS, M. MORDANT, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

**SUPPLEANTS PRESENTS** : M. LEMOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT

**PROCURATIONS** : M. CANTELOUP à M. DARMOIS, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme CABOT à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. VOSNIER, Mme BINET à M. DOUYERE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BLAS

**N° 141-2022 Signature de la convention cadre Petite Ville de demain valant Opération de revitalisation du Territoire**

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville. L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire, afin d'améliorer son attractivité. L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti, et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Le 21 avril 2021 a été signé la convention d'adhésion « Petites villes de demain » entre l'Etat, la Région Normandie, le Département de l'Eure, la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, la commune de Pont-Audemer et la commune de Montfort-sur-Risle. Il est indiqué dans cette convention la nécessité de signer dans un délai de 18 mois une convention d'opération de revitalisation du territoire.

Les communes de Pont-Audemer et Montfort-sur-Risle ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 21 avril 2021.

Au regard du projet de territoire et du diagnostic, les communes de Routot et de Quillebeuf-sur-Seine sont reconnues comme des centralités du territoire et sont donc ajoutées à l'opération de revitalisation de territoire avec Pont-Audemer et Montfort-sur-Risle.

Sur la base du projet de territoire, la convention ORT précise, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire d'opération de revitalisation de territoire et de développement durable dans la transition écologique.

La convention précise également l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

*Aussi, et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code General des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article 157 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

**VU** la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain en date du 21 avril 2021 ;

**VU** le projet de convention d'opération de revitalisation du territoire ;

**VU** la délibération n°87-2022 du conseil municipal datant du 21 novembre 2022 de Pont-Audemer approuvant les termes de la convention ORT ;

**VU** la délibération n°51-2022 du conseil municipal de Montfort-sur-Risle du mardi 29 novembre 2022 approuvant les termes de la convention ORT ;

**VU** la délibération n°2022-78 du conseil municipal datant du 8 novembre 2022 de Routot approuvant les termes de la convention ORT ;

**VU** la délibération n°25-2022 du conseil municipal de Quillebeuf-sur-Seine du mercredi 30 novembre 2022 approuvant les termes de la convention ORT ;

**CONSIDERANT** la volonté de maintenir et développer les centralités de notre territoire ;

**CONSIDERANT** que la convention ORT doit donner les moyens de mise en œuvre d'actions soutenant le dynamisme commercial, la rénovation des logements et l'attractivité de Pont-Audemer ;

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité*

- **APPROUVE** les termes de la convention d'opération de revitalisation du territoire ;
- **DECIDE DE DONNER** tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT).

Acte publié le 16.12.22

Pont-Audemer, le 12 décembre 2022  
Le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

  
Francis COUREL

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20221212-141-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022